Image not found or type unknown

QUITTER LA FRANCE APRES AVOIR RECU LA NATIONALITE

Par **yulia**, le **28/09/2012** à **19:07**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon dossier de naturalisation a ete accepté et j'attends la publication du decret dans le Jornal Officiel

Je voudrais demander si j'ai le droit de partir en autre pays de UE pour 2 ou 3 ans pour travailler et connaitre une autre culture ou c'est risqué pour ma naturalisation.

Je ne trouve acune information sur web, je vous serais tres econnaissante.

Merci beacoup d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés